

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 17 juin 2019

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER et Franck VILLEMAIN

Excusés : Arnaud FORTIN donne procuration à Laurence BIWERSI-PATOIS

Sylvain LAURENT donne procuration à Franck VILLEMAIN

Secrétaire de séance : Didier DONEY

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 13 mai 2019 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 13 mai 2019 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Emploi des saisonniers :

Suite à l'appel à candidature envoyé dernièrement à la population du village dans le but de recruter 2 étudiants pour la période estivale, Mademoiselle Amandine VIENOT sera recrutée pour le mois de juillet, ainsi que Monsieur Lucas BRIQUEZ pour le mois d'août.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

3. Recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal

Monsieur le Maire propose, suite à la création du lotissement communal « Le Bas du Parc », de modifier le classement de la voirie communale. Les modifications apportées consistent à classer une nouvelle voie, à savoir :

- Rue du Bas du Parc : 200 mètres

Le nouveau classement proposé s'établit comme suit :

- Voies communales à caractère de rues : 8741 ml
- Voies communales à caractère de chemin : 4791 ml

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

4. Décisions modificatives :

Dans le but de régulariser des reliquats de centimes liés à la TVA arrondie à l'euro le plus proche, Monsieur le Maire propose de valider les décisions modificatives suivantes :

BUDGET SPIC :

DM N°01 :

Fonctionnement

DF658/65 : + 0.24 €

RF627/011 : - 0.24 €

BUDGET FORET :

DM N°01 :

Fonctionnement

DF65888/65 : + 1.06 €

RF61524/011 : - 1.06 €

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

5. Validation du devis Aménagement rue du Tacot :

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal la volonté de la commission de réaliser un aménagement paysager Rue du Tacot suite à la réalisation de la chaussée.

Après l'étude de devis, Monsieur l'adjoint propose de retenir l'entreprise Devaux Romuald (Frambouhans 25140) pour un montant de 2 729.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

6. Validation du devis pour l'achat de lumière de Noël :

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal la volonté de la commission de remplacer les lumières de Noël apposées en face de la salle des Marronniers, et du bâtiment de l'école au vu de l'état de celles-ci.

Après l'étude de devis, Monsieur l'adjoint propose de retenir l'entreprise DISTRI FETES (Tronville-en-Barois 55310) pour un montant de 975.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal la volonté de la commission d'acquérir des guirlandes pour les installer dans les Marronniers devant l'école.

Après l'étude de devis, Monsieur l'adjoint propose de retenir l'entreprise DECOLUM (Tronville-en-Barois 55310) pour un montant de 1 954.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

7. Validation de devis pour l'achat d'un congélateur pour le P'tit Mag :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un congélateur du P'tit Mag est hors-service depuis le début de semaine dernière. Après avoir fait intervenir un frigoriste, il s'avère que le moteur est défectueux. Au vu de la nécessité d'en acquérir un nouveau dans les plus brefs délais, et après avoir pris attache auprès des deux vendeuses, Monsieur le Maire propose de valider l'achat d'un congélateur bahuts auprès de la société C2M de LORAY (25390) pour un montant de 800.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

8. Courriers divers

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame MULLER Matthieu, habitant 05 Rue des Libellules, demandant la possibilité d'acquérir du terrain communal jouxtant leur propriété.

Monsieur le Maire propose que la commission « urbanisme » étudie cette demande lors de sa prochaine réunion. Le Conseil Municipal sera appelé à prendre une décision lors d'une prochaine réunion.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

La séance est levée à 21h15.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 17 juin 2019

Questions diverses

Information n° 1 :

Fête de la Musique : Suite à une proposition d'un groupe de Frambouhans, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune organisera la Fête de la Musique ce vendredi 21 juin 2019 à partir de 19h00 jusqu'à 23h30 en collaboration avec le Groupe d'Animation. Il y aura la possibilité de se restaurer sur place.

Information n° 2 :

Orgue-école : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation financière suite à la mise en place de la souscription avec la Fondation du Patrimoine. Un point est fait également sur le déroulement de la journée d'inauguration qui aura lieu le dimanche 22 septembre 2019.

Information n° 3 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Les Petits Ecoliers » de Frambouhans qui invite l'ensemble du Conseil Municipal à sa kermesse qui aura lieu le dimanche 30 juin 2019 de 14h00 à 18h00.

Information n° 4 :

PLU : Suite aux permanences du commissaire enquêteur, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 7 visites ont fait l'objet de remarques sur le registre. Après avoir reçu le PV de synthèse du commissaire enquêteur, Monsieur le Maire a donné toutes ces observations. Dès lors, la commune recevra le verdict du commissaire enquêteur sous un mois. Une prochaine réunion interviendra avec le cabinet Bureau Natura et l'ensemble des services ayant travaillé autour du projet afin de procéder aux dernières modifications avant la présentation à Monsieur le Préfet dans le but de valider ce PLU.

Information n° 5 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux a été validée par la Préfecture. Le montant est de 7 757.00 €, soit 35 % du montant des travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention pour les travaux de réfection de la voirie Route de Cuché a été validée par la Préfecture. Le montant est de 5 968.00 €, soit 35 % du montant des travaux.

Information n° 6 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une réunion avec les services de l'ONF et l'adjoint en charge de la forêt, la commune a été informée que le cours du bois est au plus bas, et ce, pour plusieurs mois à priori. En effet, suite aux fortes chaleurs de l'année passée, le bostryche a fait d'énormes dégâts sur les moyens plateaux, ce qui impose

aux communes de couper énormément de bois malades, et par conséquent a pour effet d'engorger les marchés pour les acheteurs. C'est pourquoi les services de l'ONF conseillent aux communes d'éviter, dans la mesure du possible, de vendre leurs lots de bois prévus par délibération en début d'année. Pour les communes n'ayant pas les moyens financiers de décaler les ventes à 2020, il est fort probable que les lots soient vendus à des prix très bas, et pas forcément valorisés à leurs justes valeurs. Il a été défini qu'une rencontre sera programmée courant septembre afin de faire un point précis sur les cours du bois.